

Rue de l'Hôpital 2
CH-2800 Delémont
t +41 32 420 50 50
secr.sic@jura.ch

Delémont, le 1^{er} juillet 2021

Communiqué de presse

Plus de 910'000 francs versés en faveur de la formation professionnelle en 2020

Le Fonds cantonal pour le soutien aux formations professionnelles (FSFP) a atteint ses objectifs l'année passée. Il a versé 792'789 francs sous forme de six prestations régulières et 121'480 francs pour des projets particuliers. Ces chiffres figurent dans le rapport d'activité 2020, publié le 1^{er} juillet 2021, qui présente également les différentes prestations du fonds. L'aide supplémentaire allouée pour l'année scolaire 2020 - 2021 est prolongée pour la période 2021 - 2022.

La mission du Fonds cantonal pour le soutien aux formations professionnelles (FSFP) est de soutenir les entreprises formatrices jurassiennes.

Cours interentreprises

Le fonds contribue notamment aux frais relatifs aux cours interentreprises de manière forfaitaire par apprenti : 100 francs par année et 40 francs par jour de cours. Les versements se montent à 642'920 francs pour 2020. Afin de soutenir encore plus les entreprises formatrices jurassiennes durant cette période, le forfait de 100 francs par année a été augmenté à 200 francs pour l'année scolaire 2020 - 2021. Cette aide supplémentaire évaluée à 130'000 francs par année est prolongée pour la période 2021 - 2022.

Procédures de qualification et cours pour formateurs en entreprise

Le fonds prend aussi en charge la totalité des frais relatifs aux procédures de qualification (examens) et il participe au financement des cours pour formateurs en entreprise. Les entreprises formatrices jurassiennes ont ainsi été déchargées d'un montant de 130'623 francs pour 2020.

Certifications pour adultes

Chaque année, plusieurs collaborateurs expérimentés, qui ne bénéficient pas d'une formation certifiée dans leur domaine d'activité, souhaitent obtenir un titre formel reconnu. Ils peuvent alors se présenter aux examens de fin d'apprentissage, sans avoir suivi la formation préalable (AFP et CFC sans apprentissage) ou réaliser un bilan de compétences et le présenter à un collège d'experts (validation des acquis de l'expérience). En 2020, le fonds a alloué 3'222 francs aux entreprises qui s'engagent dans ces démarches.

Indemnités pour chefs experts

Le fonds verse également un forfait annuel aux chefs experts. 16'024 francs ont été consacrés à cette mesure en 2020.

Projets particuliers sur requêtes

Les entreprises formatrices jurassiennes, privées et publiques, et les associations professionnelles peuvent finalement solliciter un soutien financier pour des actions visant à promouvoir la formation professionnelle. Pour 2020, le montant versé est de 121'480 francs. Le rapport d'activité contient la liste des projets soutenus.

Pour rappel, le FSFP, qui existe depuis le 1^{er} janvier 2008, est alimenté par une contribution de 0.05% prélevée auprès des entreprises privées et des collectivités publiques, à l'exception de celles qui disposent déjà de leur propre système de soutien, sur la base des salaires déterminants AVS.

Annexe : rapport d'activité 2020

Personnes de contact :

Jean-Pascal Luthi, président du Conseil de direction du fonds, 032 420 71 72

Jonathan Chevolet, administrateur du fonds, 032 420 71 73